

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2025-02

5 février 2025

Convocation du 31 janvier 2025

Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Marie-Laure GLORANT, Delphine LUTUN, Isabelle MARCANT, Marie WYART. MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Benoît DECLERCQ, Emmanuel MONKERHEY, René SELOSSE, Stéphane SOCKEEL, Bernard VERHAEGHE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Albert PIETERSOONE donne pouvoir à M. René SELOSSE

Mme Michèle GUWY donne pouvoir à M. Thierry DEHONDT-BEDAGUE

Membres absents excusés :

Néant

Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Marie-Laure GLORANT lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

- Délibération concernant le prêt relais du Crédit Agricole

M. le Maire énonce qu'il est important pour les finances de la commune de consolider le prêt à court terme du Crédit Agricole. Cette dernière propose un prêt de 340 000 €, sur une durée de 20 ans, à un taux d'intérêt fixe de 3,90 % avec un remboursement trimestriel de 6 140,49 €, ainsi que des frais de dossier de 680 €.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à contracter la consolidation du prêt conformément aux conditions fixés par le Crédit Agricole Nord de France.

M. le Maire a émis le souhait d'ajouter un point à l'ordre du jour, accepté par l'ensemble des membres du conseil municipal.

- Mise en place d'une convention entre la commune de Noordpeene et l'US Pays de Cassel

M. le Maire présente au conseil municipal l'ensemble des factures de fonctionnement du terrain sur les années 2023 et 2024, ainsi que des factures concernant les dégâts de clôtures qui font suite à l'installation non autorisée de banderoles publicitaires.

Il partage ensuite son souhait de mettre une convention devant notaire, sous la forme d'une redevance de l'occupation de l'espace public, entre la commune et l'US Pays de Cassel selon les termes suivants :

- L'USPC devra verser un montant de 15 000 € à la commune pour couvrir les frais de fonctionnement du terrain,
- Tout dépassement concernant les charges du fonctionnement du terrain et de ses infrastructures, mais également les dégradations, sera à la charge de l'USPC.

Ces conditions ont été validées à l'unanimité des membres présents.

- Boîte à idées

Aucune idée n'a été reçue.

- Communications et questions diverses

Aucune communication et question diverse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h25.

Thierry DEHONDT

Bernard VERHAEGHE

Isabelle MARCANT

Nathalie BALZA

Marie-Laure GLORANT

Marie WYART

Delphine LUTUN

Benoît DECLERCQ

René SELOSSE

Laurent BALZA

Stéphane SOCKEEL

Emmanuel MONKERHEY